



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Electricité

PRODUCTEURS  
D'ÉLECTRICITÉ

# Le traitement des congestions prévisionnelles

Vous êtes producteur d'électricité, vous pouvez participer  
au traitement des congestions prévisionnelles.

PRESTATIONS  
ACHETÉES PAR RTE

> Relations Clientèle

Novembre 2003

# > Le traitement des congestions prévisionnelles

## > Principes

Afin d'éviter des contraintes de transit, appelées «congestions», RTE peut demander la modification de la puissance injectée par votre groupe ou solliciter des offres d'ajustement sur le Mécanisme d'Ajustement.

RTE peut choisir d'acheter cette certitude de production ou cette disponibilité d'offre d'ajustement, avant l'échéance, et vous demande un devis. Son acceptation formalise notre Accord. Plusieurs types de prestations existent : notamment effacement complet, puissance minimale ou maximale imposée.

## > Les accords d'effacement

Pendant la durée de l'Accord, le programme d'appel est nul, c'est-à-dire que votre groupe ou votre centrale n'injecte pas d'énergie sur le réseau.

## > Les accords de limitation ou d'imposition de puissance injectée

### Accords de limitation

RTE demande à votre groupe ou à votre centrale de fournir une puissance inférieure à la puissance que vous souhaitez produire : c'est une **limitation de puissance**.

### Accords d'imposition

Trois types de demandes de prestations sont possibles :

- RTE demande à votre groupe ou à votre centrale de fournir une puissance supérieure à la puissance que vous souhaitez produire : c'est une **imposition de puissance** ;
- RTE vous demande de faire fonctionner simultanément plusieurs groupes : c'est une **imposition de groupes** ;
- RTE sélectionne, si cela est possible, votre point d'injection : c'est une **priorité de groupe(s) de production**.

## > Les accords de limitation ou d'imposition de puissance injectée potentielle

### Accords de limitation potentielle

RTE vous demande une offre d'ajustement de votre groupe à la baisse : c'est une **limitation de puissance potentielle**. En cas de besoin, RTE pourra activer cette offre d'ajustement.

### Accords d'imposition potentielle

RTE vous demande une offre d'ajustement de votre groupe à la hausse : c'est une **imposition de puissance potentielle**. En cas de besoin, RTE pourra activer cette offre d'ajustement.

## > Rémunération

Vous facturez RTE sur la base de votre devis accepté.

## > Vos interlocuteurs

Vous êtes en contact avec le Service Gestion Prévisionnelle national ou régional.

## > Contractualisation

Pour vendre ces prestations, vous devez être responsable de programmation.

Pour vendre les prestations de limitation ou d'imposition de puissance potentielle, vous adhérez aux règles du Mécanisme d'Ajustement.

- Si vous êtes producteur multisites, nous signons le Contrat-Cadre de Traitement des Accords en amont du J-1, définissant les modèles d'Accord des prestations, puis à chaque prestation, nous signons un Accord.
- Si vous êtes producteur monosite, nous signons un Accord pour chaque prestation demandée.

Vous pouvez mandater un autre responsable de programmation pour assurer en votre nom le traitement des congestions prévisionnelles.

Document non contractuel